



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Pollution aux PFAS et biosurveillance des populations exposées dans le Gard

Question écrite n° 14334

### Texte de la question

M. Sylvain Carrière alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'absence persistante de biosurveillance des populations exposées aux substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) autour du site industriel de Solvay à Salindres, dans le département du Gard et plus généralement dans l'ensemble de la France. Depuis plus de quarante ans, les communes situées autour de Salindres et en aval le long du Gardon sont exposées à une pollution massive et chronique aux PFAS, principalement à l'acide trifluoroacétique (TFA), attribuée aux rejets industriels de ce site chimique. Le TFA, aujourd'hui reconnu comme un polluant extrêmement persistant, est désormais détecté dans l'ensemble des compartiments environnementaux, y compris dans l'eau potable, l'air et les sols, les denrées alimentaires et le sang humain. Selon les résultats de la campagne nationale de mesure publiés par l'Anses, le TFA est présent dans 92 % des échantillons d'eau potable analysés en France, avec une concentration moyenne de 1,1 mg/L, pouvant atteindre 25 mg/L localement. Dans dix villages proches de Salindres les taux dépassent la valeur recommandée par le Ministère de la Santé, soit 10 mg/L. Cette contamination généralisée intervient alors même que le TFA n'est toujours pas doté d'une valeur sanitaire réglementaire contraignante, bien qu'étant un métabolite du flufénacet qui est classé perturbateur endocrinien, malgré les alertes scientifiques croissantes sur ses effets potentiels sur la reproduction, le système immunitaire, le foie, la fertilité masculine et les maladies cardiovasculaires. Dans ce contexte, le plan d'actions interministériel sur les PFAS d'avril 2024 recommande explicitement la surveillance sanitaire des populations particulièrement exposées, notamment les travailleurs des sites industriels producteurs ou utilisateurs de PFAS et les riverains exposés de manière chronique, en y incluant des PFAS jusqu'alors peu étudiés dont le TFA est un exemple type et préoccupant de par son omniprésence croissante. Plusieurs territoires ont engagé de telles démarches de biosurveillance. À titre d'exemple, l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions de Fos-sur-Mer, soutenu par la Métropole de Lyon, a lancé en 2023 une campagne de prélèvements sanguins ciblant les habitants de la « vallée de la chimie » et les ouvriers des usines Arkéma et Daïkin. Ceux de Solvay à Salindres y ont été inclus selon leur demande personnelle. Les résultats démontrent une imprégnation sanguine significative en TFA et autres PFAS des travailleurs de la chimie. Dans le Gard, malgré des alertes répétées d'associations, de collectifs de riverains et d'élus locaux, aucune étude épidémiologique ni campagne de biosurveillance sanguine n'a été engagée à ce jour pour les salariés du site Solvay ni pour les populations riveraines, alors même que l'exposition dure depuis près d'un demi-siècle et que des sur-incidences de maladies possiblement liées aux PFAS y ont été rapportées. Des courriers officiels adressés à l'automne 2025 aux directions générales de la santé, de la prévention des risques, ainsi qu'aux directions régionales de l'ARS et de la DREAL Occitanie sont restés sans réponse. Cette situation alimente une profonde défiance démocratique et sanitaire, d'autant plus préoccupante que les coûts sanitaires de la pollution aux PFAS sont estimés, à l'échelle européenne, à près de 40 milliards d'euros par an et pourraient atteindre entre 330 et 1 700 milliards d'euros d'ici 2050, selon les scénarios retenus par la Commission européenne. Ainsi, il lui demande si elle entend enfin mettre en œuvre, dans le Gard, une campagne de biosurveillance des PFAS par analyses sanguines en parallèle à une étude épidémiologique, ciblant prioritairement les salariés du site industriel de Salindres et les populations riveraines, conformément aux recommandations du plan interministériel et selon quel calendrier, quels protocoles scientifiques et quels financements. Il lui demande également avec quelle transparence vis-à-vis des populations concernées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Sylvain Carrière](#)

**Circonscription :** Hérault (8<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14334

**Rubrique :** Pollution

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [14 avril 2026](#), page 3061

**Erratum de la question publiée le :** 21 avril 2026